

COMMISSION EUROPÉENNE DIRECTION GÉNÉRALE PERSONNEL ET ADMINISTRATION Comité paritaire des actions sociales

Comité paritaire des actions sociales SECRETARIAT DU COPAS

> COPAS (09) RWE /DS/D-Dossier : PER.25.5.40.35.1 Suivi par D. Sartor tél;93017 — 52249

COMPTE RENDU DE LA 218 EME REUNION DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS)

Tenue à Bruxelles le 29 octobre 2009

La PRESIDENTE, ouvre la séance à 9h45

Elle souhaite la bienvenue au nouveau Vice- Président du COPAS, M. Hans Torrekens, Président du CLP.

M. J.L. Blanc a été désigné en tant que membre titulaire par le CLP en remplacement de M. G. Adurno, retraité.

I. <u>L'ORDRE DU JOUR</u> est approuvé avec la demande de traiter le rapport d'activités en priorité ainsi qu'un point divers: crèches et garderies.

II. <u>LE COMPTE RENDU DE LA 217^{ème} REUNION</u> a été adopté par procédure écrite le 13 octobre 2009.

III. SUIVI

Nouveaux besoins sociaux à la Commission
 (note n°10696 du 6 mai 2009 au DG de la DG ADMIN)

M. Blanc soulève le problème des familles monoparentales ET DES Agents contractuels.

La Présidente montre une publication de 2008 dans laquelle il est indiqué que nous avons 5.800 agents contractuels à la Commission. Le PMO ne dispose actuellement pas d'un programme pour retirer l'information quant aux familles monoparentales.

La Présidente demande au Secrétariat d'adresser une note au PMO lui demandant une analyse du nombre de familles monoparentales, si possible par type d'agents.

Accès aux infrastructures sociales des autres Institutions

(note n° 10643 du 6 mai 2009 au DG de la Dg ADMIN)

Mme Arosuo indique que les crèches interinstitutionnelles sont gérées par la Commission.

Les accès aux autres crèches en cas de mobilité des parents sont réglés au cas par cas. Il existe quelques cas de mobilité entre le Conseil et la Commission où l'enfant reste dans son ancienne crèche. Ce lien n'existe pas pour l'instant avec le Parlement.

Pour les infrastructures sportives, des informations sont régulièrement envoyées au personnel de la Commission par le concessionnaire du P.E. Un fonctionnaire de la Commission peut apparemment se faire membre aux mêmes conditions que les agents du PE. Les membres du personnel de la Commission participent aussi aux activités sportives au Conseil.

M. JL Blanc souhaiterait que la politique sociale s'applique dans toutes les institutions, notamment pour les restaurants, où les fonctionnaires de la Commission n'ont pas accès aux mêmes heures que les collègues du PE.

M. Raoult demande le rapport du Comité pour les Restaurants (CPRE), qui devrait être envoyé systématiquement pour information au COPAS.

La Présidente demande des informations sur les accès des cantines des différentes Institutions à Mme Arosuo ainsi qu'aux infrastructures sociales.

• Cercles de loisirs

M. Raoult rappelle que pour les Cercles de la Commission, le COPAS avait recommandé qu'ils se déclarent en ASBL. La plupart restent des associations de fait. Pour les associations de droit les membres ont des recours devant les tribunaux belges. L'ADMIN doit s'en préoccuper au plus haut point afin d'éviter de futures difficultés.

La Présidente assure que les critères d'agréation et de subventions ont été modifiés. Dorénavant, une agréation sera accordée pour une période d'un an, tacitement renouvelable. Ce qui permettra, le cas échéant, à l'Administration de retirer son agréation d'office en cas d'irrégularités graves.

Les comptes devront être plus transparents et plus faciles à examiner. La DG ADMIN peut demander l'audit d'un cercle.

• Utilisation des crédits "ex-économat"

M. Vantilborgh présente l'état du dossier.

Les montants se trouvant sur deux comptes bancaires ont été transférés au budget communautaire et ont été mis sur des lignes budgétaires appropriées pouvant servir durant plusieurs années.

La Commission avait décidé d'octroyer l'argent à 4 projets.

En ce qui concerne la contribution à la rénovation + extension du centre de santé du P.E. (1.500.000€), il y a eux des développements importants:

- 1) Dans la décharge 2007 le P.E. a voté un point dans sa résolution qui concerne ces 1.500.000€en s'étonnant sur notre façon de faire
- 2) Le Bureau du P.E. a décidé que le projet serait réduit et limité à la seule rénovation de l'existant.
- 3) Le Directeur Général de l'administration du P.E. a écrit à la Mme Souka en lui signifiant le changement d'échelle de ce projet. Mme Souka, Directeur Général de la DG ADMIN, a répondu qu'elle avait dès lors l'intention de proposer une nouvelle décision à la Commission.

Une possibilité de nouvelle destination serait le projet Overijse et la décision sera prise lorsque le projet sera défini.

M. JL Blanc accueille la bonne nouvelle et demande que le CLP ainsi que le COPAS soient ressaisis suite à la nouvelle utilisation des crédits, dont la décision d'utilisation avait par ailleurs été désapprouvée.

A la demande de **M. Raoult** concernant l'annulation des crédits, **M. Vantilborgh** répond que les crédits ne sont pas soumis à annulation en fin d'année.

La Présidente demande au Secrétariat de rédiger une note à Mme Souka afin que le COPAS et le CLP soient consultés quant à la nouvelle Décision de la Commission en mentionnant Overijse.

• <u>C.I.E. OVERIJSE</u>

M. Mouligneau (OIB) informe le Comité sur l'évolution du projet de rénovation du C.I.E. qui comportait trois activités principales à savoir: la garderie aérée, la partie sportive et les activités de formation.

Suite aux changements des prescriptions urbanistiques de la Commune d'Overijse, l'OIB.RE.4 a soumis un nouveau plan adapté pour lequel elle a reçu, de manière informelle à ce stade, un accueil favorable. La commune marquerait également son accord pour l'achat d'un terrain à côté du Centre pour la création d'une nouvelle voirie qui permettrait l'accès direct (ce qui éviterait les nuisances pour le quartier).

D'après les nouvelles prescriptions, seules les activités récréatives diurnes sont admises. La garderie aérée et les activités sportives seront maintenues. Le Club House sera disponible pour des activités socioculturelles. Des locaux pourraient également être disponibles pour des formations ou événements occasionnels.

Un hall omnisports remplacera la bulle et permettra des activités sportives à couvert et surtout l'hébergement des enfants en cas de pluie lors de la période de la garderie aérée.

Le projet en est au stade où il faut obtenir les accords des autorités internes et budgétaires. Moyennant cet accord, une mission pourrait être donnée à un bureau d'études pour faire un avant projet et une demande de permis d'urbanisme.

M. Foucault demande les raisons pour lesquelles les activités de formation ne pourront plus avoir lieu au Centre? Et, lors des transformations des garderies aérées, quelles seront les ressources pour placer les enfants entretemps?

- **M. Raoult** remercie l'Administration d'avoir retrouvé l'origine du contrat interinstitutionnel, puis pose trois questions:
- étant donné le caractère interinstitutionnel du Centre, les autres Institutions n'auraientelles pas également vocation à participer financièrement au projet?
- En ce qui concerne la formation n'y aurait-il plus d'intérêt et de participation de l'ADMIN pour la formation du personnel ?
- N'est-il pas possible d'engager davantage que la première tranche?
- **M. Blanc** rappelle la décision unanime du Comité du Personnel de Bruxelles d'affecter une partie de l'argent pour les sports, dont une pelouse de 3^{ème} génération ainsi que l'accord du COPAS à ce sujet.

Le CLP est très attaché à ce Centre puisqu'il y a eu 5.000 signatures du personnel afin de le maintenir. La Représentation du Personnel est d'avis que la nouvelle Commission pourrait montrer l'intérêt quelle porte à son personnel.

- **M. Torrekens** demande quels seraient les risques de blocage d'argent à mi-chemin des travaux avec un échelonnement budgétaire sur plusieurs années?
- **M.** Mouligneau répond que les travaux pourraient être organisés de manière à maintenir la garderie aérée durant les vacances le Pâques, période la plus fréquentée. Le service gestionnaire devra donc trouver des solutions de rechange.

Le plan spécifie qu'il doit s'agir d'activités sportives diurnes. Il sera toujours possible de faire des formations de type team building. Il s'avère également que les Ecoles Européennes pourraient accueillir des activités de formation durant les congés d'été.

Le groupe de travail Interinstitutionnel considère que ce projet s'insère dans la politique du Bien-Etre. Il est dans d' l'intérêt de toutes les Institutions de garder Overijse, notamment pour la garderie et de continuer à travailler avec la Commission.

L'Administration ne bénéficie pas de crédits dissociés.

Le projet global sera expliqué à l'autorité budgétaire.

Maison des Anciens VM2

M. Mouligneau décrit le plan d'aménagement. Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année. (voir plan en annexe).

Mme Théâtre remercie M. Mouligneau pour les locaux et le mobilier.

Elle pense qu'il est nécessaire de réunir les personnes des services concernés, les cercles de loisirs et l'AIACE pour créer une dynamique au sein de ce lieu en planifiant une série d'événements. Il conviendrait d'informer les anciens en les invitant à une réception en guise d'ouverture.

M. Adurno (invité)

Remercie la Présidente pour son soutien ainsi que M. Mouligneau et l'OIB pour avoir su concrétiser le projet. Il demande que la Représentation du Personnel et l'ADMIN soient associées à la réception.

Ce sera l'endroit où les anciens, membres d'une association ou non, pourront revaloriser leur expérience par des conférences et débats.

M. Foucault demande que l'on fasse une visite complète des locaux de façon à évaluer ce qui peut être fait pour faire fonctionner la Maison des Anciens. Etant donné que le matériel doit encore arriver, il serait plus opportun de faire l'ouverture début 2010.

IV. RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Le rapport d'activités 2008, contenant les demandes de modifications de la part de Mme Iacobelli et de M. Raoult, suite à la procédure écrite lancée fin avril 2009, est approuvé en séance.

V. DIVERS

M. Torrekens relate l'inquiétude du CLP et des parents quant à la liste d'attente de 800 enfants pour une place dans les crèches; ainsi que sur le recrutement de différents types de personnel

Mme Arosuo confirme que le manque de places est une réalité. Des contrats avec des crèches locales sont en cours d'être signés afin d'avoir environ 200 places dans le courant de l'année 2010.

Depuis plusieurs années, la Commission n'a plus recruté de personnel de droit privé dans les crèches.

M. JL Blanc félicite l'OIB d'avoir pris des accords avec des crèches privées et demande d'engager des puéricultrices à la Commission dès que la DGE AC sera adoptée.

Présidente clôture la réunion à 12h45